

Bourses Leenaards pour la Relève académique en médecine clinique à Lausanne

Dans le cadre de la convention établie avec l'Université de Lausanne, le CHUV et la Faculté de biologie et de médecine, la Fondation Leenaards met à disposition

2-3 bourses pour la Relève académique à 50% (à débiter dès le 1^{er} juin 2012)

D'une durée de quatre ans, sous réserve d'une évaluation à deux ans, destinées à des cliniciens du CHUV et exceptionnellement prolongeables à six ans.

Parmi les critères d'attribution, il sera examiné en regard de la convention avec la Fondation, les perspectives offertes pour les candidats selon la planification académique :

- pour des cliniciens déjà médecins cadres (en principe de niveau privat-docent). La bourse devra permettre de poursuivre une activité académique afin de viser une promotion académique ou une candidature à un poste au concours (poste bridge-relève) ;
- pour des candidats plus jeunes ou non encore stabilisés (chefs de clinique, médecins au bénéfice de bourses académiques), le but poursuivi peut être une stabilisation avec promotion ou une candidature à un poste au concours.

Les candidats peuvent être à des stades différents de leur carrière, mais doivent tous avoir fait preuve d'un engagement, d'un intérêt et de compétences approfondies pour la recherche. Leur savoir-faire et leur motivation seront démontrés par un excellent dossier en rapport avec leur expérience et leur degré de formation. Leur temps pour 50% devra être consacré à la recherche pendant la durée du soutien par la Fondation Leenaards.

Les candidatures doivent contenir les éléments suivants :

- Curriculum vitae complet ;
- Liste de publications ;
- Axe(s) de recherche accompagnés de trois tirés-à-part ;
- But visé avec l'obtention de la bourse et esquisse d'un projet prioritaire (1 page) ;
- Perspectives prévues à l'issue du financement ;

Le dossier sera acheminé par le chef de service qui, outre les documents mentionnés ci-dessus, écrira une lettre de couverture qui précisera d'une part la manière dont la bourse sera utilisée, et d'autre part les possibilités d'avenir prévu pour le candidat, notamment concernant la reprise du salaire à l'issue de la bourse, et l'éventuelle place dans le Service.

Le Décanat, soucieux de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, encourage les candidatures féminines.

Les dossiers sont à faire parvenir jusqu'au **7 mai 2012**, dernier délai à l'adresse suivante : Doyen P. Francioli, Décanat de la Faculté de biologie et de médecine, Rue du Bugnon 21 – CH-1011 Lausanne.